

Adoption du Compte Administratif 2022 de l'État Spécial du 6^e Arrondissement. (062023009)

EXPOSE DES MOTIFS

I. Approbation du Compte Administratif 2022

Le compte administratif constate les dépenses et les recettes effectivement exécutées par la Mairie du 6^e arrondissement sur une année. Il permet ainsi de contrôler la gestion de l'arrondissement et de vérifier l'exécution du budget voté.

En application des dispositions de l'article L.2121-31, alinéa 1^{er} du CGCT, le Conseil d'arrondissement arrête le compte administratif.

II. Rappel de la procédure d'adoption du Compte Administratif

La procédure d'adoption du compte administratif se décompose en deux phases :

1. Le Conseil d'arrondissement doit d'abord élire un Président ad hoc dont la fonction est de présider, à la place du Maire d'arrondissement, les débats consacrés à l'examen du compte administratif et son vote.
2. Le Conseil d'arrondissement procède au vote du compte administratif qui est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Le Maire ne doit pas prendre part au vote et doit se retirer de la salle du Conseil au moment du vote.

III. Présentation du Compte Administratif

Vous trouverez ci-après une présentation du compte administratif pour chacune des 3 dotations de l'état spécial agréementée en annexe des documents suivants :

- Définitions des termes utilisés
- Synthèse du compte administratif par dotation et par fonction
- Montant des travaux et matériels commandés par type d'équipement et par dotation

A. Dotation d'Animation Locale (DAL)

La DAL correspond aux dépenses « liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locales, en particulier aux activités culturelles, et aux interventions motivées par des travaux d'urgence présentant un caractère de dépenses de fonctionnement et liés à la gestion des équipements visés aux articles L. 2511-16 et L. 2511-17 ». Les conseils de quartier disposent de crédits sur cette dotation (3306 € par conseil de quartier).

- Les crédits ouverts s'élevaient en 2022 à 482 988,92 € (+ 11.17% par rapport à 2021).
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 45,10% soit 217 818,56 €, en baisse de -5.94% par rapport à 2021, dont 4 180,00 € de rattachements (0,87% des crédits ouverts).

- Les crédits ont été engagés à hauteur de 72,92% soit 352 194,39 €, en hausse par rapport à 2020 (+ 13,31 %).
- Les crédits reportés s'élevaient à 265 170,36 € (54,90% des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
 - o 134 375,83 € de restes à réaliser (27,82% des crédits ouverts) ;
 - o 130 794,53 € de reports libres (27,08% des crédits ouverts).

B. Dotation de Gestion Locale (DGL)

La DGL correspond aux dépenses de fonctionnement des équipements de proximité.

- Les crédits ouverts s'élevaient en 2022 à 3 638 941,63 € (en hausse de 0,51 % par rapport à 2021).
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 72,59% soit 2 641 504,84 € (en hausse de 4,70 % par rapport à 2021) dont 11 264,80 € de rattachements (0,31% des crédits ouverts).
- Les crédits ont été engagés à hauteur de 90,11% soit 3 278 956,91 €.
- Les crédits reportés s'élevaient à 997 436,76 € (27,41% des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
 - o 637 452,07 € de restes à réaliser (17,52 % des crédits ouverts) montant comprenant le loyer de la crèche Fleurus à verser à la RIVP depuis 2019 (en attente de la signature du bail, ce document est en cours de finalisation) ;
 - o 359 984,72 € de reports libres (9,89 % des crédits ouverts).

C. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement (page 7 du compte administratif annexé au projet de délibération) regroupe les dépenses de la DAL et de la DGL.

- Les crédits ouverts s'élevaient en 2022 à 4 121 930,55 € (en hausse + 1,65 % par rapport à 2021).
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 69,37 % soit 2 859 323,40 €, dont 15 444,80 € de rattachements (0,37% des crédits ouverts).
- Les crédits ont été engagés à hauteur de 88,09% soit 3 631 151,30 € (contre 84,37% pour le CA 2021).
- Les crédits reportés s'élevaient à 1 262 607,15 € (30,63% des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
 - o 771 827,90 € de restes à réaliser (18,72% des crédits ouverts);
 - o 490 779,25 € de reports libres (11,91% des crédits ouverts).

D. Dotation d'Investissement (DI)

La DI permet de financer des travaux et l'achat de matériels durables pour les équipements de l'arrondissement et de l'espace public. Les conseils de quartier disposent de crédits sur cette dotation (à hauteur de 8264 € par conseil de quartier au BP)

- Les crédits ouverts s'élevaient à 439 063,89 € et sont en hausse de + 22,74 % par rapport à 2021.
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 22,30% soit 97 905,37 €. (soit 13,26 % pour l'enveloppe des Conseils de Quartier et 28,42 % sur celle de la Mairie).
- Les crédits ont été engagés à hauteur de 63,11 % soit 277 100,53 € (+29,86%).

- Les crédits reportés s'élèvent à 341 158,52 € (77,70% des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
 - o 179 195,16 € de restes à réaliser (40,81% des crédits ouverts);
 - o 161 963,36 € de reports libres (36.89% des crédits ouverts).

E. Synthèse globale

Les données relatives à l'état spécial dans son ensemble sont les suivantes :

- Les crédits ouverts s'élevaient à 4 560 994,44 €.
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 64,84% soit 2 957 228,77 €, dont 15 444,80 € de rattachements (0,34% des crédits ouverts).
- Les crédits ont été engagés à hauteur de 85,69% soit 3 908 251,83 € (contre 82,36% pour l'exercice 2021).
- Les crédits reportés s'élèvent à 1 603 765,67 € (35,16% des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
 - o 951 023,06 € de restes à réaliser (20,85% des crédits ouverts);
 - o 652 742,61 € de reports libres (14,31% des crédits ouverts).

Les crédits reportés feront l'objet d'une prochaine délibération lors du vote du budget supplémentaire 2023.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir délibérer sur l'approbation du Compte Administratif 2022.